

André GERIN

Maire de Vénissieux
Député du Rhône

Madame Marie-George BUFFET
Députée
Secrétaire nationale
Parti Communiste Français
2, place du Colonel Fabien
75019 PARIS

Le 15 mai 2009

Chère Marie-George,

L'Assemblée nationale a adopté, ce mercredi 13 mai, l'article 6 modifié de la proposition de résolution tendant à adopter son règlement.

Il en résulte que désormais l'article 19 du règlement stipule que la constitution d'un groupe implique qu'il comprenne 15 membres et non plus 20.

Ces nouvelles conditions peuvent nous permettre de recréer un groupe communiste. Aucun engagement n'a été pris de rester avec les Verts et les deux élus Outre-Mer, tout au long de la législature. Nous avons toujours dit à plusieurs reprises, dès juillet 2007, que nous réexaminerions la question pour retrouver une véritable équité technique, financière et humaine, bradée à l'époque. Nous pouvons retrouver notre identité et une lisibilité nationale pour faire vivre et renforcer le PCF.

Je souhaite donc que, sans attendre, nous engagions une discussion en vue de la constitution, avec les députés communistes et apparentés, d'un groupe qui s'appellerait à nouveau *Groupe communiste*, nous conférant la totalité des prérogatives auxquelles nous aurions alors droit et nous redonnant toute liberté d'initiative.

Cette disposition n'entrera bien évidemment en vigueur qu'à l'issue de l'examen de l'ensemble du projet et après son adoption par l'Assemblée.

Ce serait une bonne nouvelle pour les communistes de France que le PCF ait à nouveau un groupe à l'Assemblée nationale. Le palais Bourbon retrouvera le rouge du drapeau de la République.

Reçois, Chère Marie-George, mes fraternelles salutations.

André GERIN